

# Le Bulletin de l'ACAT Canada



## DANS CE BULLETIN:

Message du président	3
Réflexion: L'œuvre de l'ACAT	4
Le nouveau Comité Solidarité Prière	
Action: Mexique — Un pays, où la torture persiste et signe	5
Étude de cas	7
Prière	8

### Action des chrétiens pour l'abolition de la torture

2715 Côte Ste Catherine,  
Montréal, Québec  
Canada H3T 1B6  
Téléphone : (514) 890-6169  
info@acatcanada.org /  
www.acatcanada.org

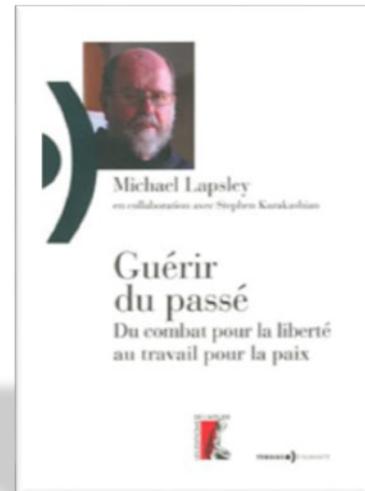
Fédération internationale  
fiacat@fiacat.org /  
www.fiacat.org

### Le Conseil d'administration

Raphaël Lambal,  
Président  
Jean Paré,  
Vice-Président  
Michel Tregouët,  
Secrétaire  
Ronald Albert,  
Trésorier  
Catherine Malécot,  
Administratrice  
Danny Latour,  
Administrateur  
Normand Breault,  
Administrateur  
Nancy Labonté,  
Coordonnatrice

# Lapsley à Montréal en août 2015

Michael Lapsley, un des coauteurs du livre « Guérir du passé. Du combat pour la liberté au travail pour la paix » (préface de Desmond Tutu, Les éditions de l'Atelier, Paris, 2015), nous offrira une conférence à la Librairie Paulines le jeudi 6 août 2015 à 19h30.



En 1990, trois mois après la libération de Nelson Mandela, Michael Lapsley perd ses deux mains et un oeil dans un attentat au colis piégé au Zimbabwe. En 1998, il fonde au Cap, en Afrique du Sud, l'Institut pour la guérison des mémoires (IHOM), dont la vocation est de venir en aide aux victimes de diverses formes de violence et d'oppression.

Venez rencontrer cet homme exceptionnel à l'occasion du 20e anniversaire de la fondation de La Commission de la vérité et de la réconciliation (CVR) fondée en Afrique du Sud par Nelson Mandela et présidée par Mgr Desmond Tutu.

*Librairie Paulines (2653 Masson, Montréal, H7A 2W9)*

*Jeudi 6 août 2015 à 19h30*

*Conférence en anglais avec traduction simultanée.*

*Animation : Gilda Routy, Bayard Canada*

*Coût: 5\$*



## **Mot du président qui remercie le groupe de prière de Québec**

Chers membres,  
Chères membres,

Comme vous le savez, depuis de longues années, le comité *Solidarité prière* est animé par les mêmes membres de l'ACAT, soit Judith Boucher, Nicole Leduc, Bernard Tellier et Gabriel Villemure. Tout au long de ces années, les animateurs de ce groupe ont pris en charge bénévolement la préparation du schéma de prières que nous utilisons dans nos différentes rencontres de prières.

Il y a bientôt un an, ce groupe a manifesté le désir de passer le témoin à d'autres membres de l'ACAT qui prendraient la relève de l'animation du comité *Solidarité prière*. Le Conseil d'administration leur a demandé de continuer le travail d'animation encore quelque temps, pour permettre de trouver des membres qui pourraient reprendre le flambeau.

Je voudrais remercier les membres qui ont porté ce Comité à bout de bras tout au long de ces années. Ils nous ont donné des textes inspirants qui ont enrichi nos rencontres et notre réflexion. Nous voulons ici leur témoigner toute notre reconnaissance pour ce travail accompli et notre gratitude pour avoir accepté de prolonger leur mission pour permettre au conseil d'administration de trouver d'autres personnes qui prendraient le relais.

Les membres du groupe de Québec ont manifesté de la disponibilité pour prendre le relais. Nous voudrions les remercier et les féliciter pour cet engagement. Deux membres du Conseil d'administration ont été chargés d'entrer en contact avec eux pour faire le suivi de la transition et leur donner une formation si nécessaire.

En cette période estivale, je profite de l'occasion pour souhaiter à chacun d'entre nous de passer de bonnes vacances d'été.

Raphaël Lambal  
Président

# Réflexion: L'oeuvre de l'ACAT

Gregory Baum

Voilà deux paragraphes tirés des Réflexions sur l'oeuvre de l'ACAT-Canada qu'a livrées Gregory Baum lors de la rencontre du CA de l'ACAT du 23 mai 2015. Vous pouvez trouver le texte intégral sur notre site.

« Dans nos sociétés sécularisées, les chrétiens engagés devraient-ils lutter pour des réformes sociales dans des organisations chrétiennes ou se joindre à des mouvements laïques? Dans ce dernier cas, les chrétiens restent motivés par leur foi en l'Évangile, mais ils n'en parlent pas en public, ne voulant pas créer de divisions dans le mouvement. Ils ont quand même le besoin de nourrir leur foi et d'être appuyés par une communauté croyante ».

« Le but de l'ACAT Canada n'est pas seulement de défendre des humains affligés de traitements inhumains dans des pays d'outre-mer, mais aussi, et surtout, de promouvoir une culture critique chez nous, capable d'influencer l'opinion publique à l'égard des conditions d'injustice ici et ailleurs. Ce n'est pas une tâche facile, car les moyens de communication de masse donnent rarement la place à la voix des chrétiens ».

Gregory Baum naît en 1923 d'une famille à la fois juive et protestante. Il se convertit au catholicisme en 1946 et devient prêtre augustin jusqu'en 1976. Entre 1962 et 1965, il est expert au Secrétariat pour la promotion de l'unité chrétienne au II<sup>e</sup> concile œcuménique du Vatican. Il est présentement professeur émérite à la Faculté des sciences religieuses de l'Université McGill. Ce penseur est considéré comme un théologien progressiste et réformateur. En effet, il prend position sur certains sujets controversés et ses réflexions, à saveur de justice sociale, invitent les Églises au dialogue interreligieux et à l'engagement au sein de la société contemporaine.

## Le nouveau Comité Solidarité Prière

Nous annonçons que le nouveau Comité Solidarité Prière sera composé de membres de la cellule ACAT de la ville de Québec : François Delorme, Denis Fortin, Roger Labbé et Joseph-Marc Laforest. Ce comité prendra en charge la rédaction des schémas de prière. Leur objectif consiste à offrir des schémas qui peuvent soutenir une célébration et, également, servir à des

fins de réflexion et de prière individuelle. Leur première intervention œcuménique, à laquelle 25 personnes ont participé, s'est déroulée le 25 juin 2015 à l'Église de Très-Saint-Sacrement à Québec dans le cadre de la Nuit des veilleurs. Nous attendons avec impatience leur prochain schéma de prière au courant de l'automne.

## Mexique : Un pays, où la torture persiste et signe

Article de Catherine Malécot

**1400 plaintes par an en moyenne depuis presque 10 ans, 4 condamnations en 8 ans ! Malgré les déclarations, les signatures de traités de protection des droits des personnes, l'État peine à enrayer le phénomène. Le nombre de plaintes augmente et l'impunité persiste toujours comme le constatent encore cette année des instances internationales. Dans un rapport réalisé en 2014 pour Amnesty International, 64 % des Mexicains interrogés craignaient d'être torturés s'ils étaient placés en détention.**

- À nouveau en 2015, le Comité des disparitions forcées aux Nations unies et rapporteur spécial à l'ONU sur la torture,
- soulignent le recours généralisé à la torture et même sa recrudescence. Champion du « nickel institutionnel » grâce à la ratification de presque toutes les conventions internationales et à l'adoption de lois plutôt progressistes, le Mexique échoue, faute de volonté politique réelle, à prévenir sur le terrain les brutalités militaires et policières et à les punir.

### **1 400 plaintes pour torture par an !**

Entre 2006 et 2014, le nombre de plaintes enregistré par la CNDH a été en moyenne de 1 400 plaintes par an au niveau fédéral - un chiffre nettement en deçà de la réalité, beaucoup de victimes n'osant pas porter plainte. Toute personne arrêtée et détenue risque d'être soumise à des tortures ou mauvais traitements. Les personnes suspectées d'appartenir au crime organisé

sont particulièrement exposées. Le plus souvent, ce sont des personnes aux faibles ressources économiques et socialement marginalisées ou discriminées (migrants, communautés autochtones, mineurs en difficulté). Elles constituent des coupables faciles à fabriquer dans un système où la communication sur le taux élevé de résolution des affaires prime sur la preuve scientifique des faits.

Les manifestants, ou même ceux qui les observent, les journalistes et les défenseurs des droits de la personne, sont aussi particulièrement exposés, quand ils gênent les autorités ou les corporations multinationales.

### **Une impunité généralisée**

D'après le Conseil fédéral de la magistrature, seules quatre condamnations ont été prononcées entre 2005 et 2013. En 2013, l'État de Chihuahua n'avait procédé à aucune inculpation pour torture depuis 2000.

En cause : des juges qui n'ordonnent pas d'enquête en cas d'allégation de torture, des avocats commis d'office qui couvrent les atteintes aux droits de leurs clients, des médecins qui dissimulent les marques de torture a posteriori.

Dans son étude sur le pays, L'ACAT France souligne que de plus en plus, les personnes se tournent vers d'autres instances.

En 2012, c'est du Mexique qu'émanait le plus grand nombre de plaintes (1 800) adressées à la Commission interaméricaine des droits de la personne. Depuis 2009, cette cour a prononcé cinq condamnations contre le Mexique pour violation des droits humains et torture. En mars 2012, une première plainte a été déposée devant le Comité contre la torture de l'ONU concernant quatre hommes détenus au secret et torturés par des militaires à Playas de Rosarito (Basse-Californie) en juin 2009 et maintenus en détention préventive depuis. En septembre 2014, des ONG ont présenté au procureur de la Cour pénale internationale (CPI) un rapport concernant 30 cas, impliquant 95 victimes, de violation grave des droits de la personne (dont des tortures), survenues entre 2006 et 2012

● dans cette région afin de solliciter une enquête pour crimes contre l'humanité.

● Cette année, le Mexique a contesté les observations faites sur la situation et déclaré avoir pris des mesures pour interdire la torture dans les centres de détention. On ne peut qu'être surpris qu'une telle décision arrive 10 ans après que ce pays ait ratifié la Convention contre la torture qui l'oblige à interdire la torture dans tous les lieux sous responsabilité et la sanctionner. En mars 2015, le Mexique a nommé Arely Gómez González au poste de procureure générale au niveau fédéral. Cette dernière a l'occasion d'adopter une position forte et soutenir les droits de personnes à ne pas être torturées et punir les coupables.

Les violations des droits peuvent se poursuivre tant que des mesures réelles pour sanctionner et réformer en profondeur les comportements répréhensibles des

forces de sécurité et des opérateurs de justice en cause ne sont pas mises en œuvre fermement par un État.

#### Sources

ACAT France. 2015. Fiche sur le Mexique. Dans *Un monde tortionnaire* : <https://acatfrance.fr/un-monde-tortionnaire/mexique-rapport-2015>

ACAT France. 2015. *Silvia Méndez, un visage de la lutte contre la torture et les disparitions forcées au Mexique*. Sur la page : <http://www.acatfrance.fr/actualite/silvia-mendez--un-visage-de-la-lutte-contre-la-torture-et-les-disparitions-forcees-au-mexique>  
[Amnesty International. 2014.](http://www.amnesty.org/fr/doc/amnesty-international-2014)

Amnesty International. 2014. *Au Mexique, la torture est illégale. Et pourtant....* Sur la page : <http://www.amnesty.org/fr/Nos-campagnes/Stop-Torture/Videos/Hors-de-toute-mesure-stop-la-torture-au-Mexique-12470>

Nations unies et Juan E. Méndez. 2014 (29 décembre). *Rapport du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants : Mission au Mexique*. Sur la page : [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=A/HRC/28/68/add.3](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/HRC/28/68/add.3)

## **Nous vous suggérons d’agir pour José Rolando Pérez de la Cruz, mort en garde à vue dans des conditions suspectes [Action valable pour juillet-août 2015].**

### **HISTOIRE DE JOSÉ ROLANDO DE LA CRUZ**

Le 1er mars 2014 vers 15 heures, José Rolando Pérez de la Cruz, 21 ans, et son épouse, Lucía Pérez Hernández, rentrent chez eux à Acala (Chiapas) quand leur chemin croise celui de huit policiers municipaux. Sans invoquer de motif d’arrestation, les agents embarquent violemment le jeune homme dans leur fourgon. La grand-mère du détenu, première à se rendre au commissariat municipal, croit apercevoir son petit-fils dans le couloir, le nez en sang et de l’écume aux lèvres. Elle alerte immédiatement la mère et l’épouse de José Rolando. Quand ces dernières arrivent sur place, on les informe qu’il a été conduit au centre hospitalier puis qu’il est décédé. Au Mexique, les forces de sécurité procèdent à de nombreuses arrestations arbitraires (sans mandat ni flagrant délit) et recourent de façon généralisée à la torture sans être inquiétées ni soumises à de vrais contrôles. Au cours du premier trimestre 2014, au moins deux autres personnes sont mortes de façon suspecte sous la garde de policiers municipaux au Chiapas.

### **PREMIÈRES CONCLUSIONS EXPÉDITIVES**

Les résultats de l’autopsie font état d’une asphyxie par pendaison. Ils ne mentionnent aucune lésion externe ou interne. Les autorités ont alors allégué que José Rolando s’était suicidé et que les policiers n’étaient pas en cause. Plusieurs témoignages contredisent cette version officielle. José Rolando n’a été vu au commissariat municipal que deux heures après son arrestation, traîné pieds nus et sans chemise par un policier. Où était-il avant ? L’épouse de José Rolando atteste de la violence de l’arrestation. Plusieurs personnes qui ont vu le corps post-mortem témoignent de la présence d’ecchymoses aux côtes, sur une pommette, aux sourcils et de sang dans le nez. Les forces de sécurité mexicaines ne manquent généralement pas de complices pour masquer leurs atteintes aux droits humains. Des agents des ministères publics couvrent des arrestations et des détentions arbitraires. Des médecins légistes ne rapportent pas des marques plausibles de torture.

### **TOUJOURS AUCUNE ENQUÊTE POUR TORTURE AYANT ENTRAÎNÉ LA MORT**

Un an après les faits, seul un des huit policiers est poursuivi, pour « abus d’autorité ». Le ministère public, qui avait un temps accepté d’ouvrir une enquête pour « homicide », n’a encore rien fait en ce sens. Aucune investigation pour torture n’a été lancée. L’impunité pour ce type de crime est la règle au Mexique. Entre 2005 et 2013, il n’y a eu que cinq condamnations pour torture alors que les plaintes se comptent par milliers. Pour les familles pauvres et isolées comme celle de Rolando, seule la pression médiatique et internationale permet d’empêcher qu’une affaire de violation des droits de la personne ne soit passée sous silence et reste impunie.

Le Mexique ayant entre autres ratifié la Convention contre la torture des Nations Unies, les autorités sont responsables de la mise en œuvre de l'ensemble des obligations énoncées dans ce texte. Selon l'article 12 de la Convention et les commentaires du Comité contre la torture des Nations Unies, les autorités compétentes doivent procéder sans délai à une enquête impartiale lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'un acte de torture y compris en l'absence de trace apparente de violence.

---

*Un modèle de lettre adressée au gouverneur du Chiapas avec copie conforme à l'Ambassade du Mexique au Canada accompagne le présent Bulletin. Signez deux copies de cette lettre afin de les envoyer aux adresses suivantes :*

Manuel Velasco Coello  
Gouverneur du Chiapas  
Oficina del Gobernador  
Palacio de Gobierno,  
1er. Piso, Centro C.P. 29000  
Tuxtla Gutiérrez, Chiapas  
Mexique

Monsieur Mario Rodríguez Montero  
Ambassade du Mexique au Canada  
45 O'Connor Street, Suite 1030  
Ottawa, Ontario, K1P 1A4

*Notez que le tarif international s'applique à l'envoi au Mexique (2,50\$).*

---

## Prière

---

À travers le désarroi de la solitude, de l'abandon, de la souffrance,  
Fais-nous entendre la voix de ta présence, toi qui transfigures, Seigneur!

À travers nos doutes, nos questionnements sur ton agir dans le monde,  
Fais-nous voir les gestes de ta présence, toi qui transfigures, Seigneur!

À travers les cris, les appels au secours, les désespoirs des personnes torturées,  
Fais-leur sentir ta présence solidaire, toi qui transfigures, Seigneur!

À travers la haine, la violence, la déshumanisation des tortionnaires,  
Fais-leur découvrir ta présence salvatrice, toi qui transfigures, Seigneur!

*Prière tirée du schéma de prière de juin 2015*